

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.20 Vœu relatif au boni de liquidation du GIP Paris 2024

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'obtention par la Ville de Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Considérant la liquidation du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024;

Considérant le boni de liquidation du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 ;

Considérant que la Ville de Paris, avec l'État et la région Ile-de-France, était l'un des membres fondateurs du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 ;

Considérant qu'à ce titre, la ville de Paris percevra une part de ce boni, proportionnelle à sa participation au Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 ;

Considérant que cette somme avoisine 1,6 millions d'euros ;

Considérant que la somme de 1 million d'euros a d'ores et déjà été inscrite au budget primitif 2018 ;

Considérant qu'il reste donc près de 600 000 euros à percevoir par la Ville ;

Considérant que l'État s'est engagé à verser sa part du boni de liquidation au Centre National pour le Développement du Sport ;

Considérant que la Région Ile-de-France s'est engagée à utiliser sa part du boni de liquidation en soutien au sport pour tous ;

Considérant l'importance de l'héritage, placé au cœur du projet olympique et paralympique ;

Considérant les 6 ans qui nous séparent de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 ;

Considérant que l'héritage se construit dès aujourd'hui ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, de Sergio Tinti, et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu:

- la somme restante versée au titre du boni de liquidation du GIP Paris 2024 soit intégralement fléchée à la construction de l'héritage.